



Commandement des États-Unis pour l'Afrique

Communiqué de Presse

Site Web: www.africom.mil

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Le 4 Juin, 2021

Rapport d'évaluation des pertes civiles du Commandement des États-Unis pour l'Afrique

Au cours de la dernière période de rapport trimestriel d'évaluation des victimes civiles se terminant le 31 mars 2021, le Commandement des États-Unis pour l'Afrique a reçu deux nouveaux rapports de victimes civiles et a clôturé deux des trois cas ouverts. Il s'agit du cinquième rapport trimestriel d'évaluation des pertes civiles depuis que le Commandement américain pour l'Afrique a commencé à publier des rapports en avril 2020 dans le cadre de son engagement à accroître la transparence et la responsabilité.

Au cours du trimestre, le commandement a effectué deux évaluations des rapports de victimes civiles. Une évaluation reste ouverte et en cours d'examen. En outre, le Commandement a organisé une table ronde avec sept organisations non gouvernementales (ONG) pour discuter des processus de pertes civiles.

« Il est important que nous maintenions la transparence de nos processus de signalement des victimes civiles », a déclaré le général de l'armée américaine Stephen Townsend, commandant du Commandement américain pour l'Afrique. « Nous continuerons d'affiner nos processus pour nous assurer que nos partenaires et le public reconnaissent notre engagement à minimiser les pertes civiles dans la mesure du possible. »

Le Commandement continue de chercher des moyens d'accroître la transparence et de considérer d'autres points de vue sur nos processus.

« Le Commandement des États-Unis pour l'Afrique apprécie l'opportunité d'engager des discussions franches et honnêtes avec des organisations non gouvernementales », a déclaré le colonel de l'US Air Force Christopher Karns, directeur des affaires publiques du Commandement américain pour l'Afrique. « Ces engagements offrent au Commandement américain pour l'Afrique des opportunités d'accroître notre capacité à atténuer les pertes civiles et à faire mieux comprendre l'objectif de nos opérations là où nous le pouvons. »

Continuer à faire pression sur le réseau Al-shabaab en utilisant divers moyens reste important pour les intérêts de sécurité somaliens et américains.

« Al-Shabaab a perpétré des attentats suicides et terroristes meurtriers en Somalie, y compris des attaques récentes contre les dirigeants de Danab ainsi que des campagnes de bombardement récentes qui ont déplacé des milliers de civils somaliens », a déclaré Townsend. « Nous continuerons à soutenir nos partenaires et à perturber tous les efforts de Shabaab. »

Engagement de la table ronde sur les victimes civiles avec les organisations non gouvernementales

Le 4 mars 2021, le Commandement des États-Unis pour l'Afrique a rencontré sept ONG dans un effort continu pour affiner les processus et les procédures liés à la prévention, à l'atténuation et à l'évaluation des pertes civiles signalées, et pour mieux comprendre les préoccupations des ONG concernant les processus du commandement.

La table ronde comprenait des participants du personnel du Commandement américain pour l'Afrique qui sont directement impliqués dans le travail sur les questions relatives aux victimes civiles. La vaste discussion a fourni aux ONG l'occasion d'identifier et de fournir des recommandations pour l'amélioration des processus du Commandement américain pour l'Afrique. Le Commandement américain pour l'Afrique étudie de nombreuses suggestions résultant de la réunion avec les ONG.

Divergences entre les évaluations des pertes civiles du Commandement américain pour l'Afrique et les rapports des ONG

L'évaluation par le Commandement américain pour l'Afrique des rapports sur les victimes civiles diffère parfois de celle d'autres organisations, y compris les ONG, pour un certain nombre de raisons. Les informations du commandement sont basées sur des sources de renseignement en couches et des rapports opérationnels classifiés qui ne sont pas accessibles au public. Cela peut contribuer aux divergences perçues entre les résultats du commandement et ceux des autres.

Définition de « civil » et « combattant »

Conformément au Manuel du droit de la guerre du département de la défense, « civil » et « combattant » sont définis comme suit :

Civils : personnes qui ne sont pas des combattants (membres des forces militaires/de sécurité ou membres d'une force déclarée hostile ou d'un groupe armé organisé d'une partie à un conflit armé). Les civils peuvent perdre leur protection contre les attaques s'ils font preuve d'une intention hostile, s'engagent dans un acte hostile ou pendant la période où ils participent directement aux hostilités ; mais ils conservent ou regagnent cette protection lorsqu'ils cessent cette conduite, ou s'ils sont blessés, malades, détenus ou se rendent, et sont ainsi incapables de continuer ladite conduite.

Combattant : Les personnes participant directement à un conflit armé, ou les personnes dont les actions hostiles ont délibérément et matériellement soutenu les hostilités contre les personnels américains. Les individus qui font formellement ou fonctionnellement partie d'un groupe armé non étatique qui est engagé dans les hostilités peuvent faire l'objet d'une attaque car ils partagent également l'intention hostile de leur groupe.

Rapport trimestriel d'évaluation des pertes civiles du Commandement des États-Unis pour l'Afrique

Résumé des résultats

Ce rapport reflète les résultats des évaluations des pertes civiles précédemment signalées comme ouvertes qui sont maintenant fermées ou restent en cours d'évaluation, et les rapports sur les victimes civiles possibles que le commandement a reçues au cours de la période considérée. Tout nouveau renseignement ou information concernant un cas en cours ou clos sera examiné pour déterminer si les nouvelles informations modifient l'évaluation, et sera inclus dans le rapport trimestriel suivant sur les victimes civiles.

Évaluations terminées

Remarque : Lorsque les rapports de victimes civiles sont jugés non fondés, cela signifie qu'il n'y avait pas suffisamment d'informations pour valider ou étayer les rapports. Lorsque de nouvelles informations sont reçues, un rapport sur les victimes civiles peut être réévalué. Jusqu'à ce que cela se produise, l'évaluation est considérée comme terminée.

1. (Non fondé) Le 19 janvier 2021, le Commandement américain pour l'Afrique a reçu un (1) rapport d'une source médiatique en ligne affirmant qu'un (1) civil a été tué à la suite d'une frappe aérienne américaine à proximité de Jamaame, en Somalie, le 19 janvier, 2021. Après examen, le rapport a été jugé non fondé. La frappe aérienne du 19 janvier 2021 visait un commandant d'al-Shabaab qui a planifié et coordonné des attaques contre les forces partenaires dans la région. Plusieurs rapports du renseignement américain, compilés au cours de plusieurs années, ont confirmé que l'individu était un commandant d'al-Shabaab. La frappe aérienne a eu lieu dans une zone dégagée où les effets de la frappe se sont limités à l'individu ciblé et au véhicule qu'il conduisait.
2. (Non corroboré) Le 28 février 2020, le Commandement des États-Unis pour l'Afrique a reçu trois (3) rapports de sources médiatiques en ligne affirmant que deux (2) civils ont été blessés à la suite d'une frappe aérienne américaine à proximité de Qunyo Barrow, en Somalie, le 28, 2020. Après examen, le rapport a été évalué comme non fondé. La frappe aérienne du 28 février 2020 visait deux (2) membres d'al-Shabaab. Un examen approfondi et une analyse des renseignements post-frappe ont confirmé que les membres d'al-Shabaab ciblés étaient les seules victimes.

Incidents ouverts

1. Le 2 janvier 2021, le Commandement des États-Unis pour l'Afrique a reçu un (1) rapport d'un média en ligne affirmant que trois (3) civils ont été blessés à la suite d'une frappe aérienne américaine à proximité de Qunyo Barrow, en Somalie, le 1er janvier 2021. L'évaluation de ce rapport par le commandement américain pour l'Afrique est en cours.